

BON DE SOUSCRIPTION



OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de la rotonde ferroviaire de Montabon à Montval-sur-Loir. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :



sur le revenu



sur la fortune immobilière



sur les sociétés

Chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - rotonde ferroviaire de Montabon »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.
Par exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€). Par exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt

Pour les entreprises, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Par exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal :Ville.....

Mail :Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du patrimoine de la Sarthe - 110 rue de Frémur - BP 60412 - 49004 ANGERS Cedex 1

► **Par Internet** Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/55841

► **Flashez ce QR Code** à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.** ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



SOUSCRIPTION

Faites un don

www.fondation-patrimoine.org/55841



Réalisation - Fondation du patrimoine 2018 - Crédit photos et texte - Association BPVL

Restauration de la rotonde ferroviaire de Montabon à Montval-sur-Loir (72)

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat (UDAP).



PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR



► Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Sarthe
110 rue de Frémur - BP 60412
49004 ANGERS Cedex 1
Tél : 02 41 39 48 98

sarthe@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.



vue intérieure de la rotonde

ASSOCIATION RFVL

Mairie de Montabon
72500 MONTVAL SUR LOIR
Tél : 02 43 46 77 25

rfvl@outlook.fr
www.rfvl.over-blog.com

Construite en 1890, la rotonde était un composant important de la ligne Paris-Bordeaux du réseau de l'Etat. Abandonné en 1954, le site est resté sans fonction jusqu'en 2009, date à laquelle un particulier l'acquiert, le sauvant ainsi de la destruction programmée par la SNCF. L'association RFVL est créée à ce moment et rachète ce site en 2017.

Un site rare !



Sur un site de 10 000m², le bâtiment semi-circulaire de 2 500 m² comporte 10 voies intérieures desservies par un pont tournant de 24m raccordé au réseau national SNCF.

Aujourd'hui le site de la rotonde est l'un des seuls en France à présenter une configuration aussi proche de l'état d'origine et ayant gardé un embranchement direct aux voies du réseau national. Il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 2010 afin de préserver l'intégrité de ce lieu.

Fortement engagée dans la restauration de cet ouvrage, l'association y réalise de nombreux travaux et aménagements. La longue période d'abandon a provoqué des dommages qu'il convient de réparer au plus vite car l'état actuel est très préoccupant et contribue à la dégradation continue de l'ouvrage.

Un patrimoine ferroviaire en péril...

La couverture nécessite une réfection complète permettant la mise hors d'eau et la reprise des maçonneries. Toutes les baies sont également à refaire, la plupart ont disparues ou sont en très mauvais état.

La souscription est lancée pour en réaliser la première tranche de travaux d'un montant de 155 000€.

Cette opération est vitale pour préserver le bâtiment et protéger le matériel qui y est remisé.

L'association envisage de le valoriser en développant un programme d'aménagement intégrant la rénovation et la valorisation du bâtiment, la création d'un centre d'interprétation de l'histoire et du patrimoine ferroviaire comprenant des matériels roulants, des outillages et l'organisation d'activités culturelles. La circulation de vélorail et de train touristique sur une ligne de 15km au départ de la rotonde.

L'association RFVL soutenue par 120 adhérents réalise plus de 5 000 heures/an de travaux sur le site grâce aux bénévoles.

Aidez-nous à sauvegarder ce patrimoine exceptionnel !

M. Bruno DURU,
Président de RFVL

